



[www.bridgeauvergne.fr](http://www.bridgeauvergne.fr)

## NOTICE GROUPE FACEBOOK ADHERENTS

(Version du 02/03/21)

Page

1 / 8

### Table des matières

<b>1 -OBJET .....</b>	<b>2</b>
<b>2 -GROUPE FACEBOOK DU COMITE .....</b>	<b>2</b>
<b>3 -COMMUNAUTE FACEBOOK DES CLUBS .....</b>	<b>2</b>
<b>4 -QUI PEUT ADHERER ET PUBLIER DANS LE GROUPE DU COMITE D'AUVERGNE ?.</b>	<b>3</b>
<b>5 -COMMENT ADHERER AU GROUPE DU COMITE.....</b>	<b>3</b>
<b>6 -CREER UNE PUBLICATION SUR LE GROUPE DU COMITE .....</b>	<b>5</b>
<b>7 -PARTAGER UNE PUBLICATION.....</b>	<b>6</b>
<b>8 -NOTIFICATION PUBLICATION .....</b>	<b>8</b>
<b>9 -INVITER UN OU DES AMIS A REJOINDRE LE GROUPE.....</b>	<b>8</b>
<b>10 - MODE D'EMPLOI FACEBOOK.....</b>	<b>8</b>

## 1 - OBJET

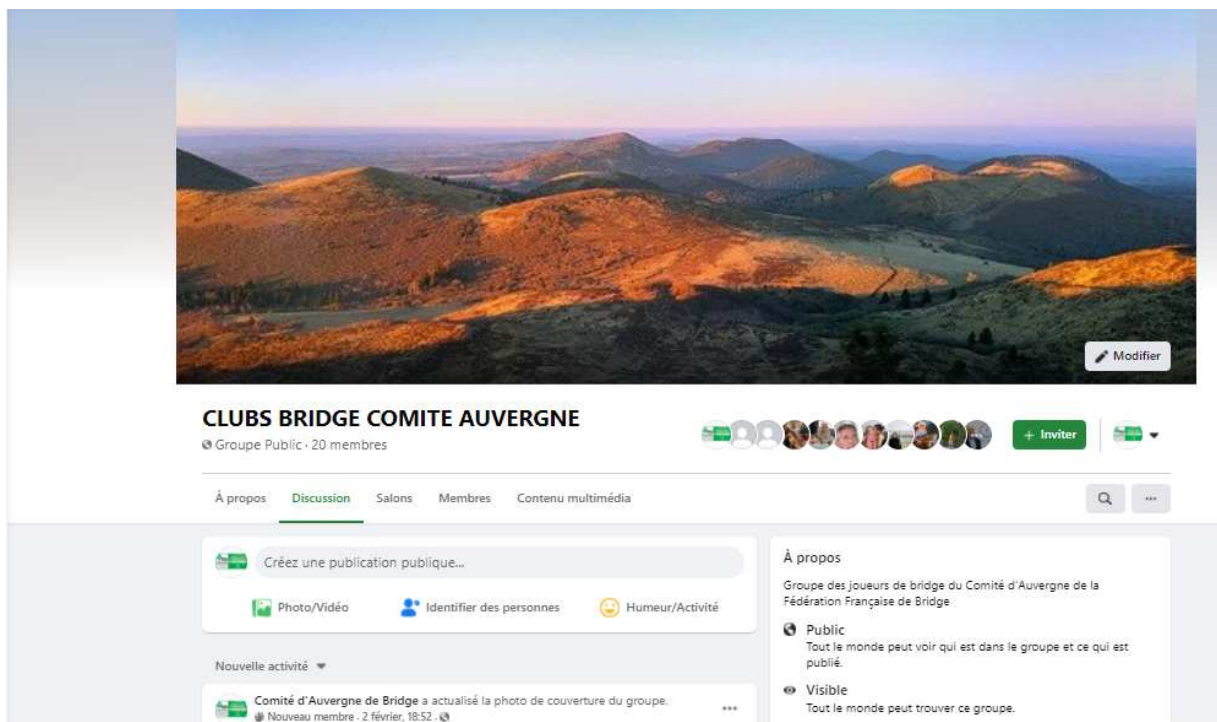
Le Comité d'Auvergne de Bridge a créé un Groupe sur Facebook dans le but de créer une communauté virtuelle avec les clubs de bridge du Comité. Intérêt :

- Permettre aux clubs d'échanger entre eux sur leurs activités
- Donner une visibilité au bridge sur les réseaux sociaux

## 2 - GROUPE FACEBOOK DU COMITE

Adresse de la page du Groupe :

[CLUBS BRIDGE COMITE AUVERGNE | Facebook](#)



## 3 - COMMUNAUTE FACEBOOK DES CLUBS

Dans chaque club, un « Délégué Presse » est le correspondant Facebook du Groupe. Il doit avoir un compte Facebook et doit demander à adhérer au groupe Facebook

[\(1\) CLUBS BRIDGE COMITE AUVERGNE | Facebook](#)

Son rôle est :

- Publier des petits articles avec photo à propos des événements notables dans son club sur la page Facebook du groupe.
- Inciter les adhérents de son club et ses amis à adhérer au groupe Facebook des clubs du Comité.
- Réagir éventuellement sur les publications des autres clubs ou des autres membres du groupe

Les personnes du groupe reçoivent des notifications sur Facebook à chaque publication d'un membre du groupe.

## 4 - QUI PEUT ADHERER ET PUBLIER DANS LE GROUPE DU COMITE D'Auvergne ?

Sur le site du Groupe, les règles suivantes ont été définies :

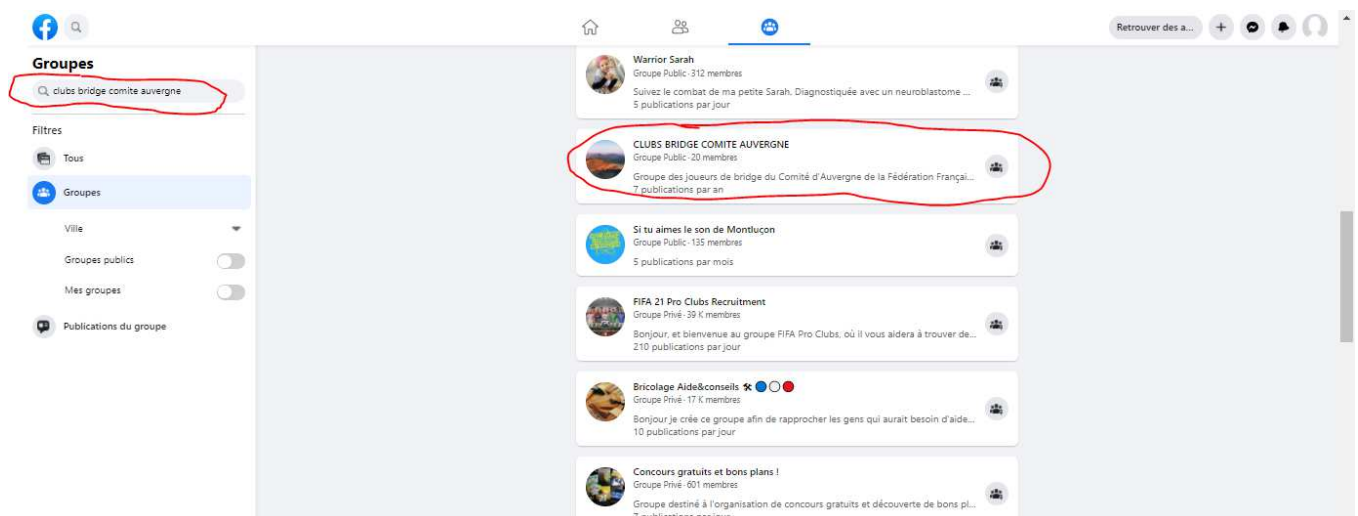


Tout joueur intéressé par le bridge peut donc adhérer au groupe et y publier.

## 5 - COMMENT ADHERER AU GROUPE DU COMITE

Pour adhérer, il faut ouvrir son compte Facebook (ou en créer un)

A partir de ce compte, rechercher le groupe « CLUBS BRIDGE COMITE AUVERGNE »



Mettre curseur sur le groupe et cliquer sur « Rejoindre le groupe »



Un questionnaire apparait. Répondre aux questions



**Répondre aux questions**

**CLUBS BRIDGE COMITE AUVERGNE**  
Groupe Public · 23 membres

**Votre adhésion est en attente d'approbation**  
Répondez à ces questions des administrateurs du groupe pour les aider à examiner votre demande d'adhésion. Seuls les administrateurs et les modérateurs verront vos réponses.

**Faites vous partie d'un club de bridge ?** \*\*\*  
Vous pouvez choisir une option

OUI

NON

**Si vous faites partie d'un club, quel est son nom ? Sinon indiquez votre lieu de résidence (Ville et département)** \*\*\*

Écrivez une réponse...

**Règles du groupe**  
Les membres du groupe acceptent de suivre ces règles :

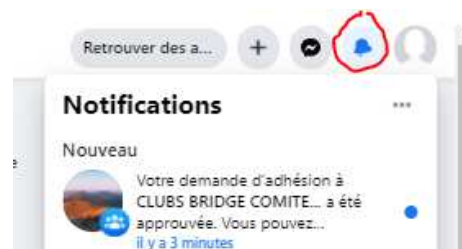
J'accepte les règles du groupe

- 1 REGLE POUR ADHERER AU GROUPE**  
Vous êtes joueur de bridge ou vous vous intéressez à ce jeu. Vous acceptez que votre image apparaisse sur les publications du groupe
- 2 REGLE POUR LES PUBLICATIONS**  
Les publications ne doivent concerner que le jeu de bridge et les événements organisés autour du jeu de bridge

N'entrez pas votre mot de passe ou d'autres informations sensibles ici, même si les administrateurs de CLUBS BRIDGE COMITE AUVERGNE vous le demandent.

[Annuler](#) [Envoyer](#)

Une fois l'adhésion approuvée par les administrateurs du groupe, la personne reçoit une notification :





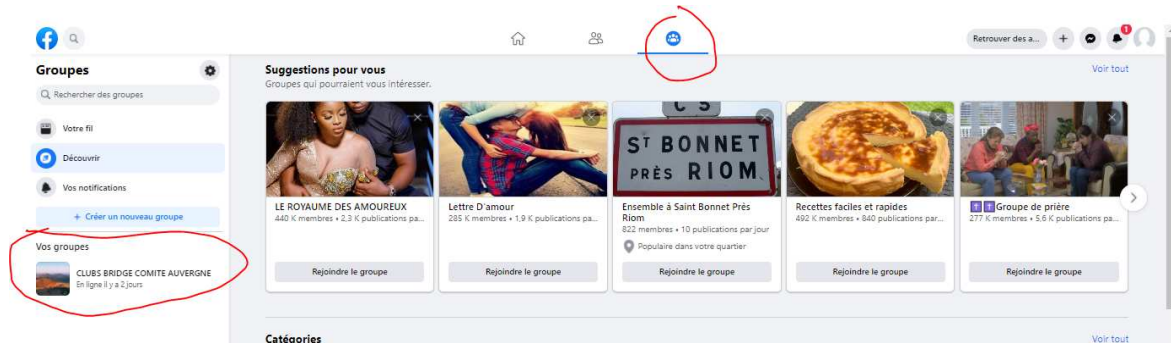
[www.bridgeauvergne.fr](http://www.bridgeauvergne.fr)

## NOTICE GROUPE FACEBOOK ADHERENTS

(Version du 02/03/21)

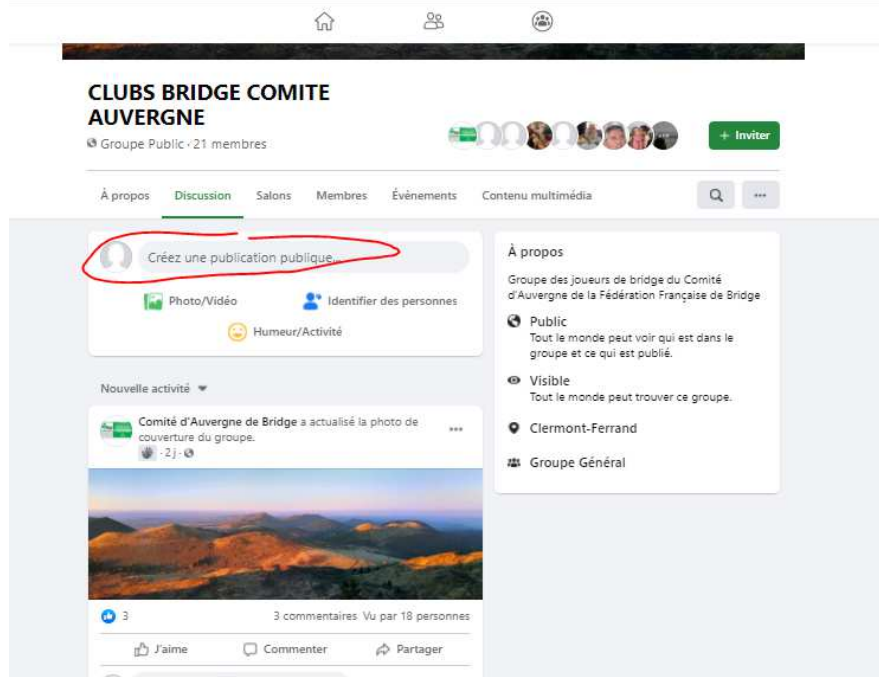
Page  
5 / 8

Une fois l'adhésion approuvée, le groupe apparaît sur le site Facebook de la personne quand elle clique sur l'icône des groupes. Elle peut maintenant voir les publications du groupe et en faire également.



### **6 - CREER UNE PUBLICATION SUR LE GROUPE DU COMITE**

Cliquer sur le groupe dans sa page Facebook.



Taper le texte qu'on veut publier à l'emplacement du texte « Créez une publication publique »

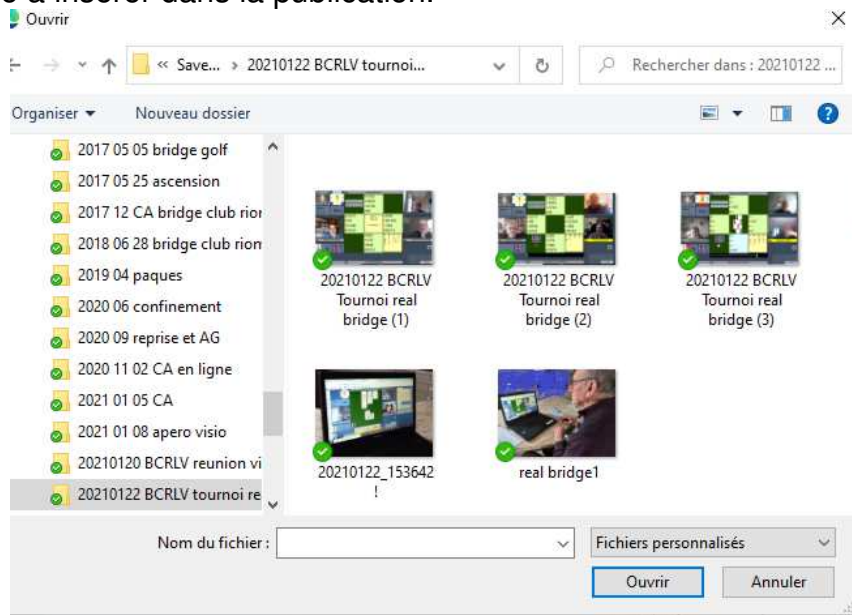


Pour ajouter une photo, l'enregistrer d'abord dans un répertoire de l'ordinateur ou du smartphone

Cliquer sur l'icône verte « Photo – Video ».

Sur un smartphone, Facebook ouvre le fichier des photos contenues dans le smartphone, à condition de l'avoir autorisé.

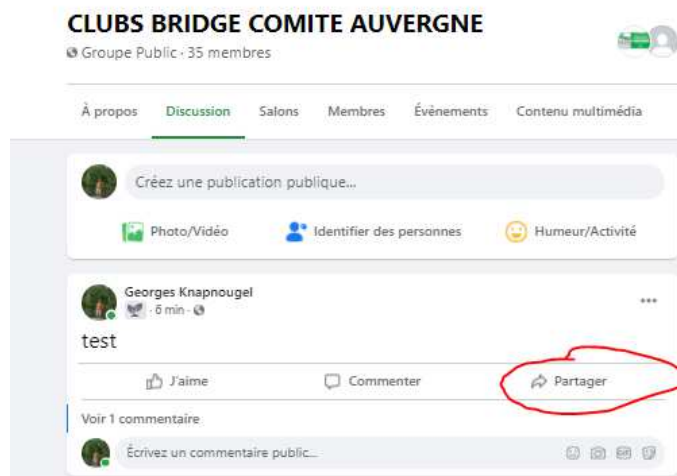
Sur un ordinateur, Facebook ouvre l'explorateur Windows pour vous permettre de choisir la photo ou la vidéo à insérer dans la publication.

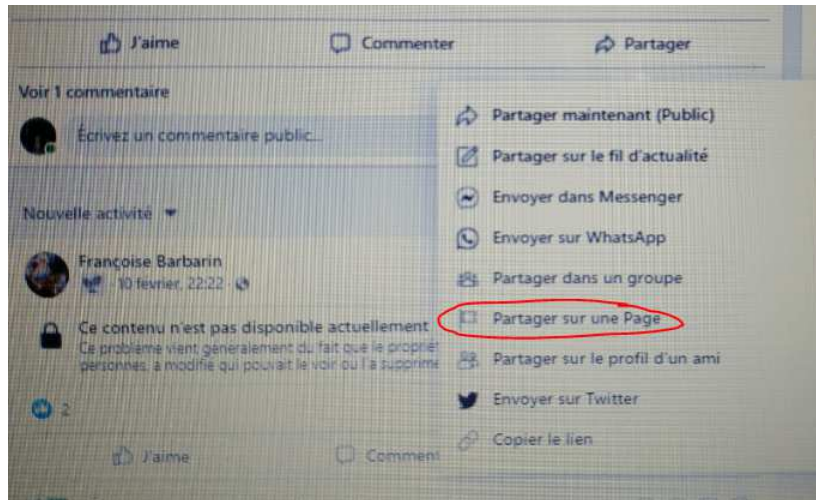


## **7 - PARTAGER UNE PUBLICATION**

Le partage d'une publication permet de la faire apparaître sur son propre site Facebook ou sur le site Facebook du Comité. Cela permet de diffuser plus largement celle-ci.

Après avoir rédigé une publication, cliquer sur « Partager ».





Cliquer sur « Comité d'Auvergne de Bridge »



On peut ajouter un commentaire et cliquer sur partager

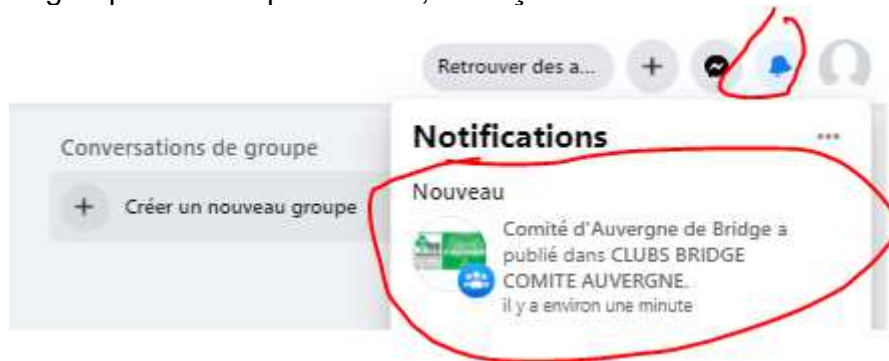


La publication apparaît sur le fil d'actualité de la page Facebook du Comité d'Auvergne :



## 8 - NOTIFICATION PUBLICATION

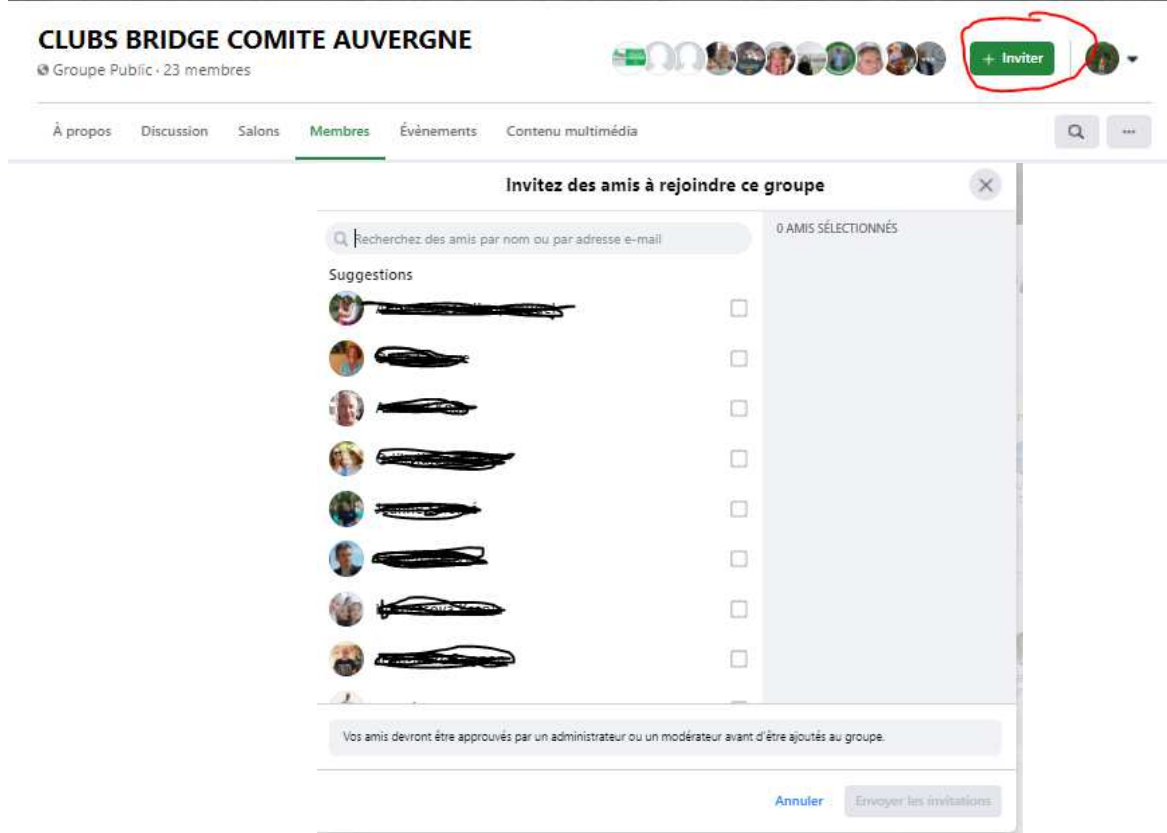
Si un membre du groupe fait une publication, on reçoit une notification :



## 9 - INVITER UN OU DES AMIS A REJOINDRE LE GROUPE

Vous pouvez inviter des amis à rejoindre le groupe.

Ils seront invités à remplir le questionnaire et leur adhésion devra être validée par un des modérateurs du Groupe.



## 10 - MODE D'EMPLOI FACEBOOK

Pour toute question concernant Facebook, on peut consulter le mode d'emploi de Facebook : [Création d'un compte | Pages d'aide de Facebook](#)